



Réponses du Conseil communal

Entretien des toilettes publiques du Pré-de-la Cour, Domdidier			
Déposées par M Nelson Baechler, La Gauche plurielle	Date de dépôt 27.09.2021	Réponses du Conseil communal 06.12.2021	Dicastère Service à la population Mme Lia Rosso

Monsieur le Conseiller général,

Dans le cadre de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021, vous avez interpellé le Conseil communal par une question concernant l'entretien des toilettes situées aux Pré-de-la-Cour à la suite de diverses remarques de personnes faisant état d'un entretien aléatoire de ces commodités et d'une propreté toute relative notamment le samedi et le dimanche.

Dans sa réponse orale, le Conseil communal a indiqué avoir lui aussi été interpellé par des personnes qui lui ont signalé des incivilités et un défaut de nettoyage et d'entretien de ces WC publics.

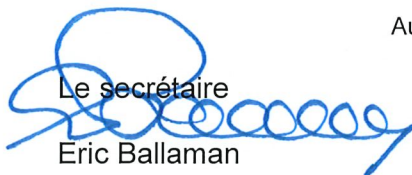
Afin de compléter notre réponse à la suite du dépôt par écrit de votre question, le Conseil communal vous fait part des informations suivantes :

- L'entretien et la maintenance de ces toilettes sont de la responsabilité de la société Toi-Toi, qui en est propriétaire.
- Un contrat de location, établi en son temps par la Commune de Domdidier et repris à sa suite par la Commune de Belmont-Broye, formule l'obligation à cette société d'entretenir les toilettes tous les jeudis et d'assurer les réparations nécessaires en cas de défectuosité ou dégât.
- La société Toi-Toi procède au nettoyage et à la vidange de ses toilettes à raison d'une fois par semaine.
- En revanche, ce service n'est pas disponible le samedi ou le dimanche. De plus, ces toilettes sont en libre accès 24 heures sur 24.

Le Conseil communal est conscient des problèmes relevés. C'est pourquoi, il a pris les mesures suivantes pour remédier à l'entretien défectueux de ces toilettes et aux incivilités :

1. Il a rappelé la société Toi-Toi à ses obligations contractuelles. A la suite de cette remise à l'ordre, la société a procédé aux réparations du robinet et de la porte d'entrée.
2. Il a demandé à la société Toi-Toi quelles solutions peut être envisagées pour remédier aux problèmes d'incivilités. Elle propose le changement du jour de nettoyage au lundi pour disposer de toilettes propres durant la semaine. Ce point est actuellement en discussion avec la société. De plus, la société Toi-Toi propose de mettre en place une fermeture automatique des toilettes selon un horaire programmé. La société propose néanmoins la possibilité d'ouvrir ces toilettes avec une clé pour les personnes handicapées. Ce point sera présenté au Conseil communal lors d'une prochaine séance de l'exécutif.

3. Il a demandé à ses services de la voirie et de la conciergerie une surveillance plus pointue des lieux d'aisance dans le premier semestre 2022 pour vérifier si les mesures demandées sont suffisantes ou s'il convient de prendre des dispositions complémentaires.
4. Il va prendre des mesures soit par l'intermédiaire de la société Toi-Toi soit en trouvant une solution interne pour assurer le nettoyage de ces WC la vielle de manifestations publiques dans ce secteur comme le marché villageois.


Le secrétaire
Eric Ballaman

Au nom du Conseil communal




Le syndic
Albert Pauchard